



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2024-002

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /**

14-2024-01-02-00002 - Arrêté portant modification de déclaration d'un OSP SEME NGHEGHACHI FRANCK SAP 882784713 (2 pages) Page 3

14-2024-01-02-00003 - Arrêté portant abrogation de déclaration d'un OSP - CCAS TROARN SAP 261400253 (2 pages) Page 6

## **Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

14-2023-12-29-00005 - ARRETE MODIFICATIF N° 6 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTAL DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES DU CALVADOS (10 pages) Page 9

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

14-2024-01-02-00002

Arrêté portant modification de déclaration d'un  
OSP SEME NGHEGHACHI FRANCK SAP  
882784713

**ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2024 PORTANT MODIFICATION DU RÉCÉPISSÉ  
DE DÉCLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE**

**NUMÉRO SAP/882784713**

**LE PRÉFET DU CALVADOS,**

**VU**

- 1/ La demande déposée sur la plateforme NOVA le 21 décembre 2023, par M. Franck SEME NGHEGHACHI, suite au déménagement du siège social de l'entreprise individuelle, numéro SIREN 882 784 713 ;
- 2/ Les articles L. 7231-1 à L. 7234-1, R. 7232-1 à R. 7232-22, D. 7231-1 à D. 7234-27 du Code du travail,
- 3/ La circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne déclaration et à l'agrément des organismes de services à la personne,
- 4/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature de M. Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados, à M. Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, notamment son article 31°,
- 5/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant subdélégation de signature de M. Stéphane DE CARLI, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados à Mme Katia NIGAUD, adjointe du Chef de Pôle Égalité des Chances ;
- 6/ L'arrêté préfectoral du 15 novembre 2023 portant déclaration d'un organisme de services à la personne à l'entreprise individuelle SEME NGHEGHACHI FRANCK, dont le siège social et l'établissement principal sont situés, 6 Avenue de Creully à CAEN (14000) ;

**CONSIDÉRANT**

- 1/ La demande déposée sur la plateforme NOVA en date du 21 décembre 2023 suite au déménagement du siège social l'entreprise individuelle SEME NGHEGHACHI FRANCK enregistré sous le numéro SIREN 882 784 713 ;
- 2/ L'avis de situation SIRENE du 21 décembre 2023 notifiant le transfert du siège social de l'entreprise individuelle ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 15 novembre 2023 portant récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne de l'entreprise individuelle SEME NGHEGHACHI Franck est modifié comme suit :

Le siège social de l'entreprise individuelle SEME NGHEGHACHI Franck est situé 6 Avenue Père Charles de Foucauld à CAEN (14000) ;

**ARTICLE 2 :** Les autres articles de l'arrêté préfectoral de l'entreprise individuelle SEME NGHEGHACHI Franck enregistré sous le numéro SAP/882784713, restent inchangés.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 2 janvier 2024

Pour le Préfet du Calvados et par subdélégation,  
Pour le Directeur Départemental,  
Le Chef de Pôle Egalité des Chances

  
Jean-Guillaume GOUSSARD

*Copie adressée à : URSSAF et DDFIP*

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Economie et des Finances -Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédéc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13
- contentieux auprès du tribunal administratif – 3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités

14-2024-01-02-00003

Arrêté portant abrogation de déclaration d'un  
OSP - CCAS TROARN SAP 261400253

**ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2024 PORTANT ABROGATION  
DU RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE**

**NUMÉRO SAP/261400253**

**LE PRÉFET DU CALVADOS,**

**VU**

- 1/ L'arrêté portant abrogation de l'autorisation relative au service autonomie à domicile du Centre Communal d'Action Sociale de Troarn à compter du 31 décembre 2023 ;
- 2/ Les articles L. 7231-1 à L. 7234-1, R. 7232-1 à R. 7232-22, D. 7231-1 à D. 7234-27 du Code du travail ;
- 3/ La circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne déclaration et à l'agrément des organismes de services à la personne ;
- 4/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature de M. Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados, à M. Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, notamment son article 31°,
- 5/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant subdélégation de signature de M. Stéphane DE CARLI, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados à Mme Katia NIGAUD, adjointe du Chef de Pôle Égalité des Chances ;
- 6/ Le transfert d'autorisation en date du 17 avril 2020 au CCAS de Troarn au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de quinze ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date d'autorisation initiale ;
- 7/ L'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 portant récépissé de déclaration au CCAS de TROARN, enregistré sous le numéro SAP/261400253 ;

**CONSIDÉRANT**

- 1/ La décision de cessation d'activité en date des 25 juillet et 20 septembre 2023 du CCAS de Troarn, dont le siège social et l'établissement principal sont situés, Place Paul Quellec à TROARN (14670), SIREN 261 400 253 ;
- 2/ L'autorisation accordée au service prestataire géré par le CCAS de Troarn, pour intervenir au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées adultes afin de leur apporter une assistance et un accompagnement dans les actes quotidiens de la vie, est abrogé à compter du 31 décembre 2023 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** L'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 portant récépissé de déclaration au CCAS de TROARN est **abrogé** à compter du 31 décembre 2023. Les divers avantages liés à la déclaration d'organisme de services à la personne sont supprimés.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, 2 janvier 2024

Pour le Préfet du Calvados et par subdélégation,  
Pour le Directeur Départemental,  
Le Chef de Pôle Égalité des Chances



Jean-Guillaume GOUSSARD

*Copie adressée à : URSSAF et DDFIP*

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Économie et des Finances -Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédéc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13
- contentieux auprès du tribunal administratif - 3, rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Préfecture du Calvados

14-2023-12-29-00005

ARRETE MODIFICATIF N° 6 PORTANT  
COMPOSITION DE LA COMMISSION  
DEPARTEMENTAL DE LA NATURE, DES  
PAYSAGES ET DES SITES DU CALVADOS



## **ARRETE MODIFICATIF N° 6 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES DU CALVADOS**

**LE PREFET DU CALVADOS,**

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 341-16, R 341-16 et suivants ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R 133-3 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 modifié portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Calvados ;

**VU** la désignation effectuée par le centre régional de la propriété forestière de Normandie en date du 23 mars 2023 ;

**VU** la démission de M. Franck LESIEUX en sa qualité de vendeur animalier en date du 29 août 2023 et son remplacement par Mme Elodie FALCO en tant que titulaire ;

**VU** la démission de M. Alain LERCH en sa qualité d'administrateur du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) en date du 18 novembre 2023 ;

**VU** la désignation effectuée par le comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) en date du 20 novembre 2023 ;

**SUR PROPOSITION** de Mme la secrétaire générale ;

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites du département du Calvados comprend cinq formations spécialisées.

#### **ARTICLE 2 :**

La formation spécialisée dite « **DE LA NATURE** » est composée comme suit :

**PRESIDENT** : le préfet ou son représentant

#### **1°) Représentants des services de l'Etat, membres de droit**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- M. le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ou son représentant
- M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- Mme la directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant

2°) Représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

Conseillers départementaux :

- Mme Audrey GADENNE, conseillère départementale du canton de Pont l'Evêque (sans changement)  
- Mme Angélique PERINI, conseillère départementale du canton de Lisieux (sans changement)  
En cas d'empêchement des conseillères départementales désignées ci-dessus, a été désigné par le conseil départemental du Calvados :

- M. Bruno FRANCOIS, conseiller départemental du canton de Le Hom (sans changement)

Maires

- M. Jacky LEHUGEUR, maire de GOUVIX (sans changement)  
- Mme Coralie ARRUEGO, maire de MOULT-CHICHEBOVILLE (sans changement)

Représentant d'établissement public de coopération intercommunale

- M. Sylvain NAVIAUX, vice-président de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (sans changement)

3°) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

- En tant que personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

Titulaire : M. Philippe MADELINE, géographe (sans changement)  
Suppléant : —

Titulaire : M. Xavier AUGUSTIN, ingénieur (sans changement)  
Suppléant : —

- En tant que représentants des associations agréées de protection de l'environnement

Titulaire : Mme Claudine JOLY, présidente du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) (sans changement)  
Suppléant : **Mme Arlette SAVARY, administrateur du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN)**

Titulaire : M. Michel HORN, président du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) (sans changement)  
Suppléant : M. Christian MICHEL, membre du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) (sans changement)

- En tant que représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire : Mme Véronique HULMEL, membre de la chambre d'agriculture du Calvados (sans changement)  
Suppléant : Mme Marianne LOMBARD, membre de la chambre d'agriculture du Calvados (sans changement)

4°) Personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

**Titulaire** : Mme Magali CERLES, écologue, membre du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Basse-Normandie (CSRPN) (sans changement)

Suppléant : M. Olivier DUGUE, géologue (sans changement)

Titulaire : M. Gérard TRESGOTS, naturaliste (sans changement)

Suppléant : M. Loïc CHEREAU, naturaliste (sans changement)

Titulaire : M. Jacques AVOINE, géologue (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : Mme Claire DEBOUT, membre du GONm (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : M. Emmanuel SCHMITT, naturaliste (sans changement)

Suppléant : -----

Lorsque la formation spécialisée dite « de la nature » se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative. Lorsque cette formation est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer, sans voix délibérative.

### **ARTICLE 3 :**

La formation spécialisée dite « **DES SITES ET PAYSAGES** » est composée comme suit :

**PRESIDENT** : le préfet ou son représentant

#### 1°) Représentants des services de l'Etat, membres de droit

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- M. le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ou son représentant
- M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant
- Mme la directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant
- Mme la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant

#### 2°) Représentants des élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

##### Conseillers départementaux :

- M. Hubert COURSEAUX, conseiller départemental du canton de Pont l'Evêque (sans changement)
- Mme Audrey GADENNE, conseillère départementale du canton de Pont l'Evêque (sans changement)

En cas d'empêchement des conseillers départementaux désignés ci-dessus, ont été désignées par le conseil départemental du Calvados :

- Mme Sylvie JACQ, conseillère départementale du canton de Le Hom (sans changement)
- Mme Angélique LEMIERE, conseillère départementale du canton de Troarn (sans changement)

##### Maires

- M. Marc LECERF, maire de FLEURY SUR ORNE (sans changement)
- M. Olivier PAZ, maire de MERVILLE FRANCEVILLE -PLAGE (sans changement)

##### Représentants d'établissements publics de coopération intercommunale

- Mme Régine CURZYDLO, vice-présidente de la communauté de communes Coeur Côte Fleurie (sans changement)

- M. Patrick THOMINES, président de la communauté de communes Isigny -Omaha Intercom (sans changement)

3°) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

- En tant que personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

Titulaire : M. Philippe MADELINE, géographe (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : M. Xavier AUGUSTIN, ingénieur (sans changement)

Suppléant : -----

- En tant que représentants des associations agréées de protection de l'environnement

Titulaire : **Mme Arlette SAVARY, administrateur du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN)**

Suppléant : Mme Claudine JOLY, présidente du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) (sans changement)

Titulaire : M. Michel HORN, président du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) (sans changement)

Suppléant : M. Michel CHENOT, membre du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) (sans changement)

- En tant que représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire : Mme Véronique HULMEL, membre de la chambre d'agriculture du Calvados (sans changement)

Suppléant : Mme Marianne LOMBARD, membre de la chambre d'agriculture du Calvados (sans changement)

Titulaire : Mme Marie-Paule LECERF, conseillère au sein du centre régional de la propriété forestière de Normandie (sans changement)

Suppléant : **M. Marc LEMARCHAND, conseiller au sein du centre régional de la propriété forestière de Normandie**

4°) Personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Titulaire : M. Marcel ROUPSARD, géographe (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : M. Fabien TESSIER, architecte, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Calvados (C.A.U.E) (sans changement)

Suppléant : Mme Elsa QUINTAVALLE, paysagiste CAUE (sans changement)

Titulaire : M. François JACQUEMARD, architecte du patrimoine, diplômé du centre d'études supérieures d'histoires et de conservation des monuments anciens (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : Mme Agnès SPALART, paysagiste (sans changement)

Suppléant : M. Franck GAILLET, paysagiste (sans changement)

Titulaire : M. Olivier DUGUE, géologue (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : Mme H el ene D'HONDT, ing enieur agronome (sans changement)  
Suppl eant : -----

Lorsque cette formation est consult ee sur un projet d'installation de production d' electricit e utilisant l' nergie m canique du vent, un membre si gera, en sus, par coll ge, avec voix d lib rative,   savoir :

1  Repr esentant des services de l'Etat, membre de droit

- M. le chef de l'unit  bid partementale Calvados-Manche de la direction r gionale de l'environnement, de l'am nagement et du logement ou son repr esentant

2  Repr esentant des  lus des collectivit s territoriales et des  tablissements publics de coop ration intercommunale

- M. Thomas DUPONT FEDERICI, vice-pr sident de la communaut  de communes C eur de Nacre (sans changement)

3  Personnalit  qualifi e en mati re de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, repr esentants d'associations agr ees de protection de l'environnement et repr esentants des organisations agricoles ou sylvicoles

- M. Jean-Baptiste FLICHY, paysagiste concepteur et conseil (sans changement)

4  Personnalit  comp tente en mati re d'am nagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Titulaire : M. Thibaut OLIVER (Soci t  RWE) France Energie Eolienne (sans changement)

Suppl eant : M. Corentin DAUVERGNE, (EDF Renouvelables) syndicat des  nergies renouvelables (sans changement)

**ARTICLE 4 :**

La formation sp cialis e dite « **DE LA PUBLICITE** » est compos e comme suit :

PRESIDENT : le pr fet ou son repr esentant

1  Repr esentants des services de l'Etat, membres de droit

- M. le directeur r gional de l'environnement, de l'am nagement et du logement ou son repr esentant
- M. le directeur d partemental des territoires et de la mer ou son repr esentant
- M. le chef de l'unit  d partementale de l'architecture et du patrimoine ou son repr esentant

2  Repr esentants des  lus des collectivit s territoriales

Conseillers d partementaux :

- Mme Ang lique PERINI, conseill re d partementale du canton de Lisieux (sans changement)
- Mme Audrey GADENNE, conseill re d partementale du canton de Pont l'Ev que (sans changement)

En cas d'emp chement des conseill res d partementales d sign es ci-dessus, a  t  d sign  par le conseil d partemental du Calvados :

- M. Bruno FRANCOIS, conseiller d partemental du canton de Le Hom (sans changement)

Maire

- Mme Clémentine LE MARREC, maire de BENOUVILLE (sans changement)

3°) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie et représentants d'associations agréées de protection de l'environnement

- En tant que personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

Titulaire : M. Philippe MADELINE, géographe (sans changement)  
Suppléant : ----

Titulaire : M. Xavier AUGUSTIN, ingénieur (sans changement)  
Suppléant : ----

- En tant que représentants des associations agréées de protection de l'environnement

Titulaire : M. Michel HORN, président du groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie (GRAPE) (sans changement)  
Suppléant : Mme Annick NOEL, vice-présidente du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature de Basse-Normandie (CREPAN) (sans changement)

4°) Professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

- En tant que représentants des entreprises de publicité :

Titulaire : M. Cédric NIEL, ExterionMedia relance Giraudy, ingénieur développement patrimoine Normandie (sans changement)  
Suppléant : M. Christophe PAWLETTA, société OXIALIVE, directeur développement (sans changement)

Titulaire : M. Philippe BERTOIA, Société Cadres Blancs Afficheurs, directeur du développement des collectivités (sans changement)  
Suppléant : ----

- En tant que représentants des fabricants d'enseignes :

Titulaire : M. Grégory FRANCOIS, société LUXAFUOR, directeur (sans changement)  
Suppléant : M. Olivier SORDET, société DAYTONA Signalétique, co-gérant (sans changement)

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu au II de l'article L 581-14 du code de l'environnement est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné. Il a voix délibérative.

**ARTICLE 5 :**

La formation spécialisée dite « **DES CARRIERES** » est composée comme suit :

PRESIDENT : le préfet ou son représentant

1°) Représentants des services de l'Etat, membres de droit

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le chef de l'unité bidépartementale Calvados-Manche de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- M. le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ou son représentant

2°) Représentants des élus des collectivités territoriales

Conseillers départementaux :

M. Jean-Léonce DUPONT, président du Conseil départemental, représenté par M. Christian HAURET, conseiller départemental du canton de Les Monts d'Aunay (sans changement)  
M. Patrick JEANNENEZ, conseiller départemental du canton de Caen 2 (sans changement)

En cas d'empêchement du conseiller départemental désigné ci-dessus, a été désignée par le conseil départemental du Calvados :

- Mme Sylvie JACQ, conseillère départementale du canton de Le Hom (sans changement)

#### Maires

- M. Bruno RUSSEIL, maire d'ESQUAY SUR SEULLES (sans changement)  
- M. Kevin DEWAELE, maire de VIGNATS (sans changement)

3°) Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

- En tant que personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie

Titulaire : M. Olivier DUGUE, géologue (sans changement)  
Suppléant : M. Jacques AVOINE, géologue (sans changement)

- En tant que représentants des associations agréées de protection de l'environnement

Titulaire : M. Emile CONSTANT, comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) (sans changement)  
Suppléant : Mme Claudine JOLY, présidente du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) (sans changement)

Titulaire : M. Michel HORN, président du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) (sans changement)  
Suppléant : M. Brahim BOUFROU, membre du groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) (sans changement)

- En tant que représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire : Mme Véronique HULMEL, membre de la chambre d'agriculture du Calvados (sans changement)  
Suppléant : Mme Marianne LOMBARD, membre de la chambre d'agriculture du Calvados (sans changement)

4°) Représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières

- En tant que représentants des exploitants de carrières

Titulaire : M. Yann PIGNET, GIRARD & FOSSEZ & Cie (sans changement)  
Suppléant : M. Sébastien BERTHE, carrières de la Roche Blain (sans changement)

Titulaire : M. Antoine LAMACHE, EUROVIA Basse-Normandie (sans changement)  
Suppléant : M. Laurent SOUVIGNET, PIGEON Granulats (sans changement)

Titulaire : M. Christophe KOENER, Groupe Carrières de Mouen (14790) (sans changement)  
Suppléant : M. Paul BOURDIN, SAS TP LETELLIER (14440) (sans changement)

- En tant que représentants des utilisateurs de matériaux

Titulaire : M. Alan COUEGNAT, GUINTOLI SAS (14270) (sans changement)



Suppléant : M. Franck AMOURETTE, CEMEX Bétons Nord Ouest (50500) (sans changement)

**Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée. Il a voix délibérative.**

**ARTICLE 6 :**

La formation spécialisée dite « **DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE** » est composée comme suit :

PRESIDENT : le préfet ou son représentant

1°) Représentants des services de l'Etat, membres de droit

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- M. le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant

2°) Représentants des élus des collectivités territoriales

Conseillers départementaux :

- Mme Angélique PERINI, conseillère départementale du canton de Lisieux (sans changement)
- Mme Audrey GADENNE, conseillère départementale du canton de Pont d'Évêque (sans changement)

En cas d'empêchement des conseillères départementales désignées ci-dessus, ont été désignées par le conseil départemental du Calvados :

- M. Bruno FRANCOIS, conseiller départemental du canton de Le Hom (sans changement)
- Mme Alexandra BELDJOURI, conseillère départementale du canton de Caen 5 (sans changement)

Maire

- M. Gérard BEAUDOIN, maire de HERMIVAL LES VAUX (sans changement)

3°) Représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

- En tant que représentants des associations agréées dans le domaine de la protection de la nature

Titulaire : Mme Claudine JOLY, présidente du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) (sans changement)

Suppléant : Mme Annick NOEL, vice-présidente du comité régional d'études pour la protection et l'aménagement de la nature (CREPAN) (sans changement)

- En tant que scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

Titulaire : Docteur Luc DUNCOMBE, vétérinaire, capacitaine soins oiseaux (sans changement)

Suppléant : M. Marc DAMERVAL, professeur de biologie au lycée Sainte Marie et à l'université de Caen (sans changement)

Titulaire : Mme Katherine COSTIL, docteur HDR à l'Université de Caen - UMR biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (sans changement)

Suppléant : ---

4°) Responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

Titulaire : Docteur Dorothée ORDONNEAU, vétérinaire, capacitaire pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques au parc zoologique du Cerza à Hermival-les-Vaux (sans changement) (sans changement)

Suppléant : -----

Titulaire : M. Patrick LELIEVRE, éleveur d'oiseaux capacitaire (sans changement)

Suppléant : M. Benoît MERY, capacitaire pour la présentation au public de papillons et de mygales (sans changement)

Titulaire : **Mme Elodie FALCO, vendeuse animalière, capacitaire poissons, oiseaux, rongeurs, reptiles**

Suppléant : ---

**ARTICLE 7 :**

Le reste sans changement.

**ARTICLE 8 :**

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 29 décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Florence BESSY

